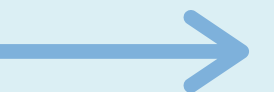
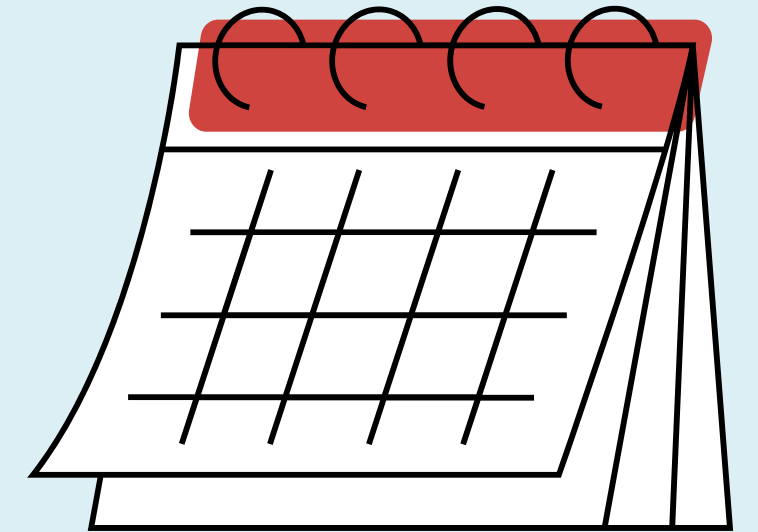


# POINT SUR LA “RÉFORME” DES DPIP

## Rappel des dernières échéances

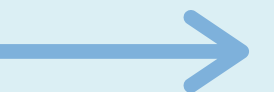
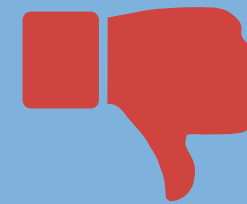
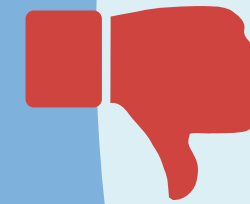
- 2 années de discussions avec la DAP en réunions multilatérales puis en intersyndicale
- Mobilisation des DPIP dès le mois de juillet 2022 et journée de mobilisation le 20 septembre 2022
- Dernière réunion avec la DAP en octobre 2022 - Budgétisation d'1,3 millions d'euros dans la loi de finances 2023 pour la réforme des DPIP



# POINT SUR LA “RÉFORME” DES DPIP

Où en sommes-nous un an après ?

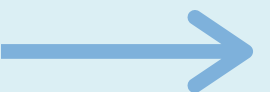
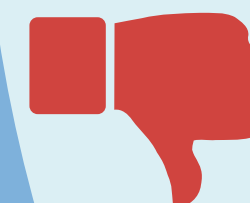
- Aucune réunion entre la DAP et les organisations syndicales sur le sujet
- L'obtention d'un “arbitrage” de Bercy
- Aucune avancée concrète



# POINT SUR LA “RÉFORME” DES DPIIP

## Quels sont les résultats ?

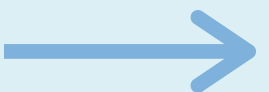
- Projet de réforme des DPIIP validé par Bercy, transmis par la DAP à l'ensemble des agents comme acquis, sans passage en CSA Ministériel
- Projet modifié dans son contenu, à la baisse, sans explication des raisons des changements opérés
- Absence d'information sur la rétroactivité des mesures malgré une budgétisation sur le projet de loi de finances pour 2023 à compter du 1er mars 2023



# POINT SUR LA “RÉFORME” DES DPIP

## Quels sont nos questionnements ?

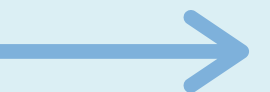
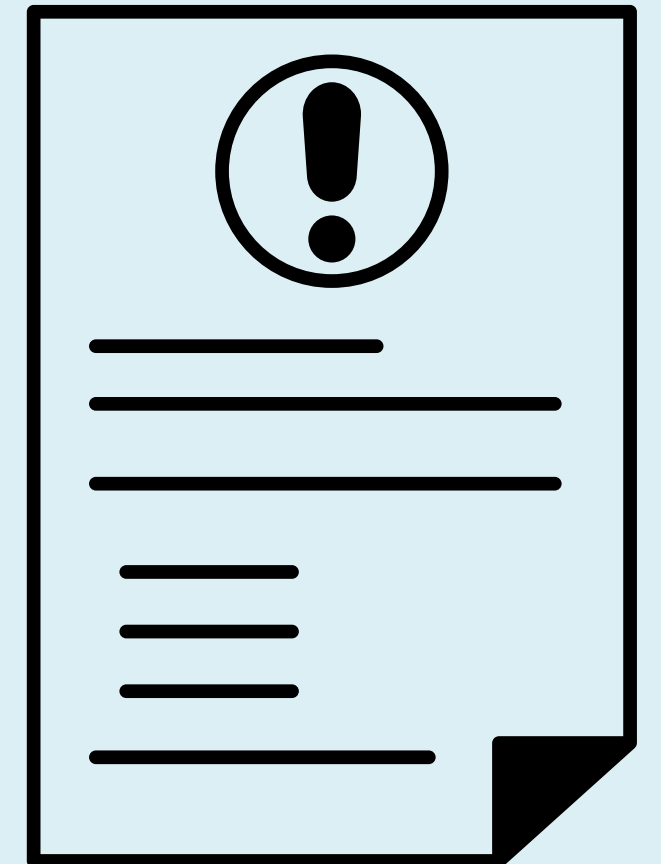
- Pourquoi la revalorisation indiciaire du premier échelon de la classe normale est-elle revue à la baisse ?
- Pourquoi le projet de grille indiciaire est-il moins ambitieux dans sa revalorisation, notamment sur la grille du hors classe, que le projet de 2022 ?
- Pourquoi l'avancement n'est-il toujours pas mieux valorisé ?
- Pourquoi les propositions d'abaissement d'échelon pour les changements de grade n'ont-ils pas été retenus dans leur totalité pour dynamiser le déroulé de carrière ?
- Pourquoi la grille de l'emploi fonctionnel de DFSPiP 2nde catégorie se voit aujourd'hui allongée, sans réelle revalorisation, pourtant proposée en 2022 ?



# POINT SUR LA “RÉFORME” DES DPIP

## Quelles sont nos revendications ?

- Une revalorisation plus conséquente du 1er échelon de la classe normale de DPIP pour décrocher dès le pied de la grille
- Une revalorisation plus conséquente de la grille hors classe pour permettre une réelle attractivité au changement de grade et dynamiser le déroulé de carrière
- Une réelle réflexion sur l'avenir de l'emploi fonctionnel de 2nde catégorie semblant aujourd'hui être le point d'empêchement d'une revalorisation de la hors classe
- Une application rétroactive des mesures au 1er mars 2023, comme indiqué dans le projet de loi de finances pour 2023
- Un engagement fort de l'administration pour défendre un taux de pro/pro pour 2024 et 2025 a minima à 10%

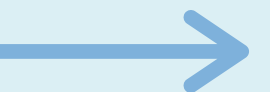
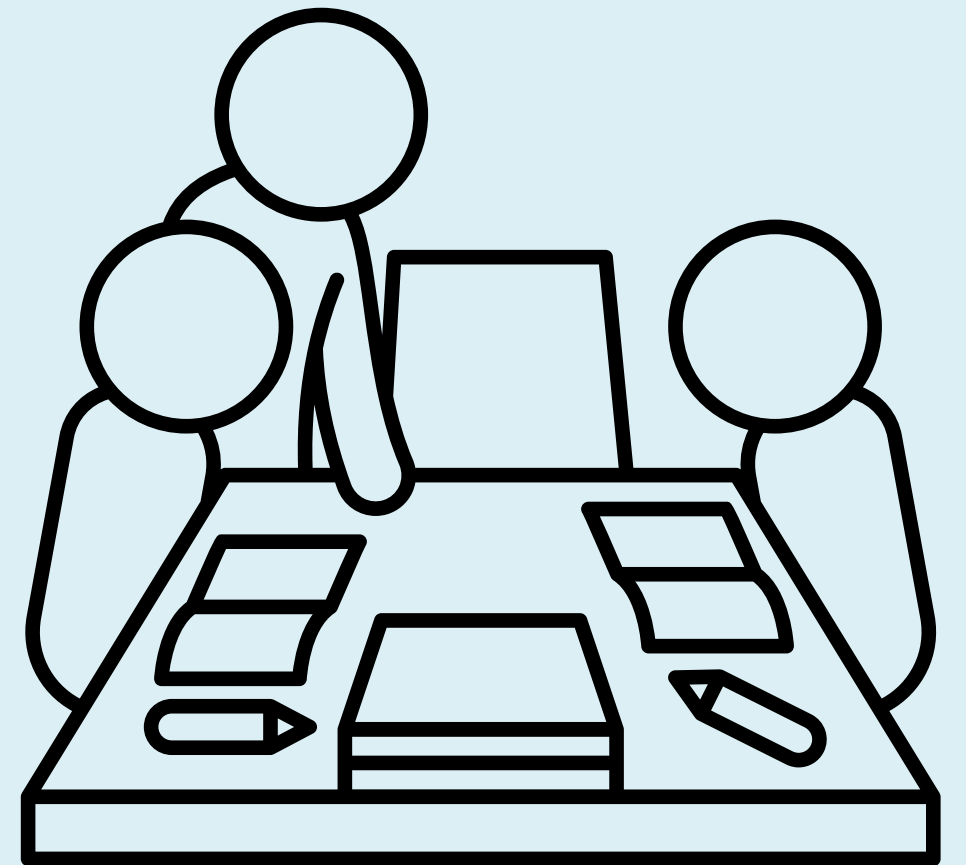


# POINT SUR LA “RÉFORME” DES DPIIP

## Quelle est la prochaine étape ?

La DAP organise une réunion de travail avec les organisations syndicales le 10 octobre 2023.

Nous y porterons nos revendications et les transmettons dès à présent aux organisations syndicales représentatives du corps des DPIIP.





[undpip.cfe.cgce@gmail.com](mailto:undpip.cfe.cgce@gmail.com)



<https://undpip.wordpress.com/>



@UNDPIP

**Défendre et représenter les intérêts des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation**